

Il a donc quitté, je le rappelle, de sa propre volonté, monsieur le Président. Il semble que M. Mohammad, pour des raisons que lui il connaît et que ses représentants connaissent également, est sur le chemin de retour au Canada. Si tel est le cas, je le répète, monsieur le Président, si tel est le cas, le député devrait savoir au moins que, lorsqu'une personne possède un statut d'immigrant reçu, il a parfaitement le droit de revenir au Canada.

[Traduction]

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question concerne aussi M. Mohammad. Étant donné que la presse rapportait ce matin et cet après-midi que celui-ci était en route pour l'Algérie via Londres et qu'il serait maintenant sur le point de rentrer, le ministre voudrait-il faire aujourd'hui une déclaration complète à la Chambre à ce sujet? Peut-il nous éclairer sur la participation exacte du gouvernement canadien à cette affaire? Par exemple, est-ce que la GRC, le SCRS ou tout autre organisme fédéral y ont participé, mis à part l'organisme qu'il a déjà mentionné?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense avoir donné des explications sur le dossier. Je répète encore une fois que l'objectif du gouvernement est de s'assurer que M. Mohammad quittera le pays. Nous avons entrepris des procédures de déportation. M. Mohammad a manifesté le désir de quitter de lui-même. Nous avons facilité, selon les règles, ce désir de quitter le pays et si M. Mohammad revient au Canada, nous procéderons. Les auditions sur les procédures de déportation sont en cours, et on va continuer simplement les auditions de déportation.

[Traduction]

M. le Président: J'ai dit au député de Halifax-Ouest que je lui accorderais la parole. Malheureusement, la période des questions s'est prolongée indûment et je ne peux pas lui accorder la parole aujourd'hui. Je le ferai certes demain. La période des questions est terminée.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; ainsi que de l'amendement de M. Garneau (p. 12860).

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Il reste au député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) sept minutes, plus la période de dix minutes pour les questions et les observations. Mais avant qu'il ne commence, je souhaite que les députés poursuivent leurs conversations dans les couloirs.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, avant que je ne m'interrompe pour la période des questions, j'étais en train de dénoncer les lacunes

Le budget—M. MacLellan

du budget présenté par le gouvernement, en ce qui concerne notamment les régions aux prises avec des difficultés économiques, les chômeurs et bon nombre des travailleurs que le gouvernement néglige d'aider à obtenir la sécurité d'emploi qu'ils méritent. Je suis ravi que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret) soit ici en ce moment, car une bonne partie de ces problèmes et des difficultés que les gens éprouvent à essayer d'obtenir du gouvernement qu'il donne suite à ses promesses sont imputables à son ministère.

A titre d'exemple, la fermeture récente des fours à coke de la Sydney Steel Corporation. Cette fermeture a été évidemment la conséquence directe de la grève, car on ne devait pas les fermer avant juin. On compte à présent 125 nouveaux chômeurs dans une région où, officiellement, d'après Statistique Canada, le taux de chômage est de 21,1 p. 100, mais où, dans les faits, il est passablement plus élevé.

Il y a une dizaine d'années, ces travailleurs avaient cherché à garantir leur pension de retraite, car les fours à coke, qui appartenaient à l'époque à la Société de développement du Cap-Breton, avaient été vendus à la Sydney Steel Corporation, passant ainsi d'une société d'État fédérale à une société d'État provinciale. Quand ces hommes qui, pendant une vingtaine d'années, avaient travaillé pour le compte de la société d'État fédérale, sont passés au service de la Sysco, ils prévoyaient que leur pension les suivrait. Pourtant ils viennent d'apprendre qu'il n'en est rien. Les travailleurs qui ont consacré de 35 à 40 ans de leur vie à la Société de développement du Cap-Breton ne comptent à présent qu'une quinzaine d'années d'ancienneté en matière de pension, surtout du fait que le gouvernement fédéral a négligé de respecter la promesse qu'il leur a faite. C'est de la trahison de la pire espèce. Ce n'est pas illégal, mais cela déplaît au plus haut point aux Canadiens. Nous ne saurions permettre que cet état des choses persiste.

Bien entendu, les Canadiens y mettront un terme lors des prochaines élections fédérales, mais d'ici là, le gouvernement, notamment le ministre de l'Expansion industrielle régionale, devrait examiner à nouveau la question. Les intéressés lui ont écrit à ce sujet et ils n'ont pas reçu de réponse. Selon moi, le ministre devrait au moins leur répondre, car il s'agit d'une question très importante. Ils ont conservé les mêmes postes, et ce sont simplement les installations qui ont changé de mains. Pourtant, à l'heure actuelle, ils ont perdu leur ancienneté au titre de la pension de retraite. Tout ce qui leur reste, peut-être, ce sont les droits au titre des congés.

Lorsqu'il était président de la Société de développement du Cap-Breton, M. Tom Kent a promis aux travailleurs concernés qu'ils conserveraient leurs avantages et leur ancienneté au titre de la pension, mais cette promesse n'est pas tenue. Ainsi, j'invite le ministre à examiner la question. Comme il peut le comprendre, les intéressés sont fort inquiets en ces temps extrêmement difficiles à la Sydney Steel Corporation. J'espère également que le ministre de l'Environnement (M. McMillan) examinera les promesses et les déclarations qu'il a faites pour ce qui est des travaux d'assainissement des bassins d'épuration et de Muggah Creek, à Sydney. On n'a pas respecté les engagements qui ont été pris par le ministre de l'Environnement.